

Q. Avez-vous dit que la cédule avait été acceptée ?—Elle fut acceptée, mais je ne pense pas qu'il y ait rien qui fasse voir comment la chose a eu lieu. La cédule a été envoyée à l'inspecteur dans une lettre, où il était dit qu'il n'y aurait pas d'autres prix d'accordés.

Q. Est-ce qu'il y a eu quelque correspondance d'échangée avec quelqu'autre personne à ce sujet ?—Nous n'avons pas eu affaire avec d'autre personne qu'avec l'inspecteur. Il peut y avoir eu cependant, une certaine correspondance d'échangée avec Messrs. Chubb au sujet du papier.

Q. Est-ce qu'il y a eu une cédule des prix avant le mois de juillet, 1874 ?—Non.

Q. Il n'y a pas eu d'arrangement de fait quant aux prix avant le mois de novembre ?—Non.

Q. Alors c'est entre le mois de novembre et le mois de juillet qu'ont eu lieu ces difficultés ou sujet des prix ?—Eh bien ! on pourrait à peine dire que ce fussent là des difficultés. De temps à autre on s'apercevait que les prix n'étaient pas corrects.

Q. Vous n'avez pas eu de communication à ce sujet avec d'autres qu'avec l'inspecteur ?—Non.

Q. M. Griffin, pouvez-vous nous dire pourquoi la somme des impressions a été alors beaucoup plus considérable pendant ces deux années-là quelle l'avait été auparavant ?—Ça été par suite des changements survenus à l'égard des bureaux de Poste intermédiaires au Nouveau-Brunswick ; afin de les assimiler aux bureaux des autres parties de la Puissance, il a fallu leur fournir des blancs et des formules d'une espèce toute nouvelle.

Q. Ces changements ont-ils eu lieu en 1874 ?—Ils ont commencé en 1874, et ils se sont continués pendant les années 1874 et 1875.

Le montant des impressions à la Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick paraît être beaucoup plus considérable que dans la Province d'Ontario et dans celle de Québec ?—Eh bien, ça été la cause.

Q. Pendant combien de temps cela s'est-il continué ?—Pendant environ deux ou trois ans.

*Après l'ajournement :—*

Les lettres en date du 20 novembre et du 17 décembre sont lues.

Q. Connaissez-vous d'autre cédule que celle du mois de juillet ?—Non.

Q. Qu'avez-vous voulu dire ce matin lorsque vous avez déclaré que les prix en vertu de cette cédule étaient moins élevés en moyenne ?—Je suis sous l'impression que les prix étaient moins élevés que ceux que nous avons payés antérieurement ; il n'y avait pas eu de cédule auparavant.

Q. Je suppose qu'il y aurait eu beaucoup de difficulté à partager les impressions, en en donnant les deux tiers à l'un et un tiers à l'autre ?—Je ne me rappelle pas qu'il y en eût eu ; le fait est que nous n'avions pas reçu de compte avant que la seconde lettre nous fut envoyée.

Q. En fait de pratique, aurait-il été difficile au Maître-Général des Postes ou à l'inspecteur de savoir quand il donnait les deux tiers à l'un et un tiers à l'autre ?—Bien entendu, il y aurait eu de la difficulté.

Q. D'après la lettre du 22 avril 1876, où se trouve le rapport No. 564 ?—C'est une lettre de l'inspecteur, et je ne l'ai pas avec moi.

Q. Vous pouvez, sans doute, la produire ? oh, oui.

Q. Vous n'avez pas eu personnellement de communication avec personne à l'égard de ces impressions ?—Non.

Q. Je crois que vous avez dit qu'à l'époque où les changements ont eu lieu, vous n'aviez pas reçu de compte ?—Non, la chose eut été à peine possible.

Q. Avait-il été fait de l'ouvrage ?—Nous pourrions le voir par le premier compte. Cela aurait pu dépendre des besoins qu'il y aurait eu pour le service entre la date de la première lettre et celle de la seconde, qui la modifiait. Il n'y a pas de doute qu'il avait été demandé quelque chose.

Q. Je vois que le 17 décembre des instructions furent données par votre département, ordonnant de donner toutes les impressions au *Freeman* et de n'en pas donner au *Globe*. Connaissez-vous quelles étaient les raisons dans le département ?—Non.